

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à huis clos en visioconférence en raison de la Covid-19, le 15 mars 2021, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : **Simon Mercier : conseiller # 1**
Charles Bergeron : conseiller # 2
Andrée St-Jean : conseillère # 3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère # 6

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétair-trésorière adjointe.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 15 février 2021
- 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Séance régulière du 12 avril 2021 – Modification de l'heure de la séance si nécessaire de la tenir à huis clos
 - 4.3 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires – Conseiller no.4
 - 4.4 Appui – Déploiement de la ligne 2-1-1
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Cession de la rue Latour
 - 5.2 Cession de la rue de la Falaise
 - 5.3 Acceptation de l'estimé budgétaire – Remplacement du ponceau Chantal-Poulin
 - 5.4 Programme d'aide à la voirie locale 2021 – Volet Projet particuliers d'amélioration (PPA-CE et PPA- ES)
- 6- **Sécurité publique**
 - 6.1 Rapport annuel des activités 2020 à déposer pour le 31 mars 2021
 - 6.2 Démission d'Élie-Xavier Fortier
 - 6.3 Construction d'une nouvelle caserne - Demande d'aide financière – Programme RECIM
- 7- **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et du rapport de la situation du barrage Miro – Février 2021
 - 7.2 Permis de lotissement de M. Daniel Bruneau – Frais de parcs et terrains de jeux
 - 7.3 Dépôt du rapport de l'hydrogéologue pour le puits des Pins
 - 7.4 Demande de dérogation mineure – Mme Catherine Goulet - Lot 5 961 114 - 1024, avenue du Lac-Cloutier Sud
 - 7.5 M. André Bernatchez - Demande d'acquisition d'un bout de rue

- 7.6 Mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village – Demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 7.7 Mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village – Engagement de la municipalité pour l'entretien de l'équipement face à la délivrance d'une autorisation ministérielle pour la réalisation d'un nouveau traitement
- 7.8 Mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village – Attestation de conformité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

8- **Culture et loisirs**

- 8.1 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) – Adhésion 2021
- 8.2 Dans le Parc – Nomination des membres du comité
- 8.3 Contribution – Sentier hivernal du Lac Cloutier
- 8.4 Création d'un comité culturel reconnu par la municipalité
- 8.5 Modification de la politique de couches lavables
- 8.6 Projet PRIMADA

9- **Période de questions**

10- **Levée de la séance**

47-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 **Séance ordinaire du 15 février 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021;

48-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 février 2021.

ADOPTÉE

4- **Administration**

4.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim et de la Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

49-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil jusqu'au 15 mars.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	136 310.49 \$
Prélèvements automatiques	55 637.50 \$
Salaires	45 374.45 \$
Chèques à émettre	67 410.85 \$
TOTAL	304 733.29 \$

ADOPTÉE

4.2 Séance régulière du 12 avril 2021 – Modification de l'heure de la séance si nécessaire de la tenir à huis clos

50-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la prochaine séance du 12 avril 2021, sera tenue à 19h si cela est nécessaire en fonction du décret de la Covid-19.

ADOPTÉE

4.3 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires – Conseiller no.4

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim prend connaissance de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Rodrigue Michaud.

4.4 Appui – Déploiement de la ligne 2-1-1

CONSIDÉRANT le financement pour le déploiement provincial de la ligne 211;

51-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la mise en place de la base de données au 211 pour répondre aux désengorgement du 911, du 811 et du 311 en les dirigeant vers la bonne ressource. Nous enverrons une copie à la MRC pour aller dans le même sens.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Cession de la rue Latour

52-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Serge Perrault et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, M. Gérard Cossette, à signer le document sur la cession d'achat/vente d'une partie de la rue Latour portant le numéro matricule 9319-51-6958 avec le promoteur M. Martin Provencher identifié comme 9153-0857 Québec Inc. à des fins de municipalisation de la rue.

ADOPTÉE

5.2 Cession de la rue de la Falaise

53-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Serge Perrault et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, M. Gérard Cossette, à signer le document sur la cession d'achat/vente de la rue de la Falaise portant le numéro matricule 9119-17-7644 avec le promoteur M. Martin Provencher identifié comme 9153-0857 Québec Inc. à des fins de municipalisation de la rue.

ADOPTÉE

5.3 Acceptation de l'estimé budgétaire - Remplacement du ponceau Chantal-Poulin

CONSIDÉRANT l'étude visant le remplacement du ponceau de la rue Chantal Poulin, #CM20-051 effectuée par la firme EMS, c'est-à-dire :

L'option 1 - pour un ouvrage de même type au montant de 112 974\$ après taxes

L'option 2 - avec une structure couverte au montant de 1 024 899\$ après taxes

54-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'option 1 au montant de 112 974\$ après taxes comme estimé préliminaire et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à trouver une source de financement et de faire préparer les plans et devis.

ADOPTÉE

5.4 Programme d'aide à la voirie locale 2021 PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration des circonscriptions électorales (PPA-CE et PPA-ES)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide doit se faire au début d'avril auprès de notre députée et ministre Mme Caroline Proulx;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

55-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix présente une demande d'aide à la voirie locale (PAVL-CE et PPA-ES) approuve les dépenses d'un montant de 25 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 pour Saint-Tropez, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Rapport annuel des activités 2020 à déposer pour le 31 mars 2021

ATTENDU QUE le rapport annuel de mise en œuvre du schéma incendie pour l'année de référence 2020 a été produit par le directeur du service incendie pour le 31 mars 2021.

56-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer auprès de la MRC de Matawinie, le rapport annuel de mise en œuvre du schéma incendie pour l'année de référence 2020 produit par le directeur du service incendie.

ADOPTÉE

6.2 Démission d'Élie-Xavier Fortier

Le directeur général prend connaissance de la démission d'Élie-Xavier Fortier à titre de pompier volontaire à temps partiel.

6.3 Construction d'une nouvelle caserne incendie - Demande d'aide financière – Programme RECIM

CONSIDÉRANT QUE la caserne incendie actuelle présente des lacunes au niveau de la sécurité à cause du manque d'espace, de la localisation de la sortie, des travaux trop importants en structure, ventilation et électricité qui font en sorte qu'une reconstruction est aussi rentable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait évaluer la reconstruction d'une nouvelle caserne, l'agrandissement de l'existante pour la mettre aux normes étant impossible à des coûts raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté les firmes Larochelle-Desmeules architectes et EQIP ingénieurs pour évaluer diverses solutions et évaluer les coûts du projet;

PAR CONSÉQUENT :

57-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le programme RECIM pour obtenir une subvention pour la construction d'une nouvelle caserne incendie au montant de 3 656 357\$ taxes incluses;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RECIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de la nouvelle caserne;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RECIM associés à son projet y compris tout dépassement de coûts, si elle obtient une aide financière;

QUE la Municipalité autorise M. Gérard Cossette, directeur général à signer la demande, ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et du rapport de la situation du barrage Miro – Février 2021

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées et du barrage Miro, de février 2021.

7.2 Permis de lotissement de M. Daniel Bruneau – Frais de parcs et terrains de jeux

58-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace pour les frais de parc dans la Montée Trapani pour la vente de terrain de M. Bruneau portant la matricule 9616-36-8126 et comprenant les lots 5962488, 5962862 et 5962943. Prendre une partie de terrain de 60.2 mètres de longueur sur le long de la ligne de lot du côté ouest évalué à 940.9 m² sur le matricule 9616-48-7623.

ADOPTÉE SUR DIVISION 5 POUR 1 CONTRE

7.3 Rapport de l'hydrogéologue pour le puits des Pins

Dépôt

Le directeur général dépose le plan de l'hydrogéologue M. Michel Gaudreault à la suite des essais de pompage concernant l'implantation du puits des Pins.

7.4 Demande de dérogation mineure – Mme Catherine Goulet - Lot 5 961 114 - 1024, avenue du Lac-Cloutier Sud

59-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir la dérogation mineure pour la marge arrière de 4,58 mètres du bâtiment principal, tel que démontré au certificat de localisation préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre le 4 décembre 2020, à la 7114 de ses minutes, alors que le *Règlement de zonage #526-2012* stipule une marge arrière minimale de 7,6 mètres.

ADOPTÉE

7.5 Reconsidérant le droit de véto de la résolution 40-02-21 de M. André Bernatchez – pour la demande d'acquisition d'un bout de rue

60-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconsidérer la résolution 40-02-21 en maintenant la décision déjà prise de fermer le bout de rue du rang Saint-Vincent (communément appelé rue Sainte-Cécile) sur le lot 5 962 755 et de céder pour un dollar le bout de rang Saint-Vincent identifié par le lot 5 962 755 sur la longueur inscrite au cadastre du côté de la rivière (55.78 + 25.91 + 7.62), d'une largeur de 8.44, de la longueur du côté de la montagne de (49.56 + 19.39 + 6.13) le tout en mètres, près du pont du rang Sainte-Cécile, M. André Bernatchez dont l'adresse est située au 1410 rang Sainte-Cécile. Les frais suivants sont à la charge de M. Bernatchez pour l'entretien et le déneigement et de toutes autres formes de maintien d'infrastructure. Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim (M. Gérard Cossette) et le Maire (M. Serge Perrault) sont autorisés à signer tout document nécessaire à la cession du bout de rue. Les frais de notaire et d'arpentage seront aux frais de M. André Bernatchez.

ADOPTÉE

7.6 Mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village -
Demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de la mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la firme EMS Infrastructures Inc. a été mandatée pour procéder à la réalisation des plans et devis ainsi que pour la préparation de la demande d'autorisation ministérielle.

EN CONSÉQUENCE :

61-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Michel Cossette, ing. soit autorisé, au nom de EMS Infrastructures Inc., à signer toute demande de certificat d'autorisation ou autres autorisations au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE la présente résolution couvre les demandes suivantes et les frais exigibles pour un total de 1398 \$:

Type de travaux	Article décret ministériel	Art. REAFIE	Montant
Art 32 Construction d'un bâtiment de service abritant les équipements de gestion de l'eau potable en remplacement du bâtiment existant.	Art. 4 par. 1 a)	Art. 177 Art. 188 Art. 215	1 398,00 \$

TOTAL 1 398,00 \$

QUE les frais exigibles soient pris à même le budget opérationnel.

ADOPTÉE

7.7 Mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village –
Engagement de la municipalité pour l'entretien de l'équipement face à
la délivrance d'une autorisation ministérielle pour la réalisation d'un
nouveau traitement

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix se dote d'un nouveau bâtiment de service abritant les équipements de gestion de l'eau potable en remplacement du bâtiment existant ;

ATTENDU QUE la délivrance d'une autorisation ministérielle pour la réalisation d'un nouveau traitement sous réserve de certains engagements auxquels la Municipalité doit adhérer ;

EN CONSÉQUENCE :

62-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le précédent préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage aux éléments suivants ;

- à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

ADOPTÉE

7.8 Mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village – Attestation de conformité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de la mise aux normes des installations d'eau potable du secteur village, un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme EMS Infrastructures inc. a été mandatée pour procéder à la réalisation des plans et devis ainsi que pour la préparation de la demande d'autorisation ministérielle pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin desdits travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

EN CONSÉQUENCE :

63-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le précédent préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre ladite attestation signée dans les délais requis.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) – Adhésion 2021

64-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre le marché fermier sur le site internet de Goûter Lanaudière avec la publicité et de payer l'adhésion au montant de 143.72\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8.2 Dans le Parc – Nomination des membres du comité

65-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les personnes suivantes, membre du comité dans le Parc : Mme Sophie Latendresse, M. Luc Desjardins, Mme Ghislaine Patenaude, M. François Guilbert, Mme Térése Risdon, Mme Marie Eve Laviolette et Mme Andrée St-Jean.

ADOPTÉE

8.3 Contribution – Sentier hivernal du Lac Cloutier

66-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la fête pour un montant de 750\$.

ADOPTÉE

8.4 Création d'un comité culturel reconnu par la municipalité

ATTENDU QUE différents événements se sont produits l'année dernière, suite à une communication difficile;

ATTENDU QUE le comité « Dans le Parc » ainsi nommé, a fait appel à Culture Lanaudière comme conseiller au développement et à l'organisation;

ATTENDU QUE le comité Dans le Parc désire un événement de plus grande envergure;

ATTENDU QUE le comité désire avoir des orientations qui dépassent les limites du parc et faire participer davantage les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité s'engage à présenter un plan d'action sur 3 années et ce avant les prochaines élections;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs et de la culture par ses fonctions est l'intermédiaire entre le comité et la direction de la municipalité. Qu'elle voit à présenter les ressources financières préétablies au budget 2021, et s'engage à les faire respecter.

67-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de former un comité culturel reconnu et soutenu par le conseil municipal dans leurs démarches afin de mettre la culture à l'avant dans notre municipalité,

ADOPTÉE

8.5 Modification de la politique de couches lavables

68-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner 100\$ sur preuve d'achat jusqu'à épuisement des fonds avec l'achat minimum de 10 couches lavables jusqu'à un maximum de 2 000\$ en tout, ce qui nous permettrait de donner des subventions à 20 familles environ, si elles prennent tous le 100\$. Voir la politique à ce sujet.

ADOPTÉE

8.6 Projet PRIMADA

69-03-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assurer un suivi au projet Municipalité amie des aînés (PRIMADA) et de compléter la présentation du projet selon les directives reçues du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour en faire un dépôt.

ADOPTÉE

9- Période de questions

Pas de questions des citoyens.

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

70-03-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h50.

ADOPTÉE

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim